

**Un Ordre des Diagnostiqueurs et une formation terrain de 3 semaines
de nouveau réclamés par Diagadom,
après les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement
pour renforcer le cadre réglementaire du DPE à partir du 1^{er} juillet 2025 !**

Diagadom, franchise leader du diagnostic immobilier en France, a pris connaissance de l'arrêté du 16 juin 2025 publié au Journal Officiel qui va modifier à partir du 1^{er} juillet 2025 les règles de certification des diagnostiqueurs **mais déplore toujours la création d'un Ordre des Diagnostiqueurs indépendant et une formation terrain de 3 à 4 semaines.**

Des mesures prises par le gouvernement qui ne vont pas résoudre le problème des DPE de complaisance

Créée en 2010 par Seydi Eren et Erkan Esen, Diagadom, la 1^{ère} franchise du diagnostic avec plus de 21 agences et 12 centres de formation en France, accueille plutôt favorablement les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement pour mettre fin aux DPE de complaisance mais estime que celles-ci ne vont pas résoudre les problèmes. Diagadom réclame de nouveau la mise en place de 2 mesures phares : un ordre des diagnostiqueurs et une formation terrain de 3 semaines minimum.



Les mesures annoncées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation modifient l'arrêté du 20 juillet 2023 qui définissaient les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le DPE, et mettent en place à partir du 1^{er} juillet 2025, **7 nouvelles obligations visant à sécuriser le processus de réalisation et de transmission du DPE :**

- L'obligation d'ajouter une analyse statistique dans leur rapport
- Un QR code prouvant la validité de sa certification
- Un examen national automatisé avec des questions aléatoires pour élever l'exigence des connaissances
- Un délai maximum de 18 mois pour passer la certification après la formation
- La mise en place d'un tutorat encadré
- Des sanctions renforcées en cas d'écarts ou de non-conformité
- La mise en ligne d'un annuaire public des certifiés (avec mentions, suspensions...)



Pour Seydi Eren, Président de Diagadom « Les nouvelles mesures publiées dans le Journal Officiel concernant les diagnostiqueurs qui devront s'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2025 sont très portées sur la formation théorique et la renforce. C'est satisfaisant sur ce point mais malheureusement ce n'était pas le problème majeur de notre métier.

Ce qu'il faut absolument renforcer c'est la formation terrain en l'imposant de 3 à 4 semaines d'expérience minimum auprès des clients avec un tuteur avant d'obtenir sa certification. Et je regrette également que la mesure la plus indispensable pour notre profession ne fasse malheureusement pas partie du Décret. Il s'agit de la création d'un Ordre des Diagnostiqueurs indépendant qui pourrait contrôler les diagnostiqueurs, recevoir les plaintes des clients et agir comme un véritable organisme de régulation. En effet, jusqu'à présent, ce sont les organismes de certification à qui les diagnostiqueurs paient tous les ans une redevance pour exercer qui les contrôlent...Ce système n'est pas sain ni juste. »

Seydi Eren, Président de DIAGADOM

L'enjeu majeur de la profession et surtout sa lutte pour plus de transparence passe obligatoirement pour Diagadom par la mise en place d'un Ordre des Diagnostiqueurs indépendant ainsi que d'une formation terrain.

Ce sont véritablement ces 2 mesures qui, selon Diagadom, **encadreront véritablement la profession de diagnostiqueur immobilier** et lutteront avec efficacité contre les DPE de complaisance.

Enfin, la création d'un QR code pour chaque diagnostiqueur qui permettra aux clients de le scanner pour vérifier leur formation vient déjà d'être décalée par le gouvernement le 26 juin 2025 au 1^{er} septembre 2025, une bonne nouvelle pour Seydi Eren qui ne savait pas trop comment il allait pouvoir appliquer la mesure en 10 jours en ayant reçu aucun QR code du Ministère !

A propos de DIAGADOM

Créé il y a 14 ans par Seydi Eren et Erkan Esen, Diagadom s'est imposé comme l'expert du diagnostic immobilier. Diagadom réalise l'ensemble des diagnostics obligatoires qui concernent la vente et la location pour les particuliers, la réalisation de diagnostics immobiliers de plus grandes ampleurs pour les entreprises et les collectivités. En plaçant l'humain au centre de ses préoccupations, l'objectif principal de Diagadom consiste à offrir à ses clients une expérience sereine et sécurisée tout au long de leur transaction. Diagadom a fait de la satisfaction client sa priorité depuis sa création, en s'assurant que chaque étape, de la réalisation des diagnostics à l'aboutissement du projet, soit gérée avec professionnalisme et bienveillance. Diagadom a également créé en 2020 le Centre F, un centre de formation pour les Diagnostiqueurs. Aujourd'hui Diagadom comprend 21 agences réparties sur l'ensemble du territoire, 12 centres de formation, 50 collaborateurs, 92 % de satisfaction client et 200 000 diagnostics réalisés depuis sa création.